

# HONORAIRES DE TRANSACTION 2017

## PRIX DE VENTE

De 0 à 65 000 €

De 65 000 à 85 000 €

Au delà de 85 000 €

## HONORAIRES

**10 % TTC sur prix de vente**

10 % TTC sur 65 000 €

**8,5 % TTC sur la différence**

10 % TTC sur 65 000 €

8,5 % TTC sur 20 000 €

**5 % TTC sur le surplus**

Avec un minimum de facturation de 3 500 € TTC

TVA à 20 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf convention contraire à titre exceptionnel.

La remise d'une note est obligatoire.

Le 31/12/2016

<b>EXEMPLE :</b>	Sur un prix de vente à <b>150 000€</b>
65 000€ x 10%	6 500€ De 0€ à 65 000€
+ 20 000€ x 8,5%	1 700€ De 65 000€ à 85 000€
+ 65 000€ x 5%	3 250€ De 85 000€ à 150 000€
<b>150 000€</b>	<b>Honoraires : 11 450€ TTC</b>

*Chaque Agence est Juridiquement et Financièrement Indépendante*



Qui s'y connaît aussi bien ?

TRANSACTION | GESTION | SYNDIC | ENTREPRISE | COMMERCE